

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/01/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/02/2020

Délibération n° D-2020-24

**Contrat d'accord-cadre avec la société VIAUD - Avenant n°1 de
transfert**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain DUPEYROU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY, Madame Fatima PEREIRA.

Direction de la Commande Publique et Logistique

Contrat d'accord-cadre avec la société VIAUD - Avenant n°1 de transfert

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis le 1er novembre 2019, l'établissement VIAUD a été cédé au groupe SIMIE dont le siège social est situé rue de Belfort - 71100 CHALON SUR SAONE et immatriculé au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro 318 458 247.

Pour la Ville de Niort, cette modification doit être prise en compte pour l'accord-cadre : Prestations de maintenance de diverses installations techniques des bâtiments - lot 8 : Extincteur, robinet d'incendie armé.

Il convient donc de passer un avenant de transfert pour le marché ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant de transfert du marché de l'accord-cadre : Prestations de maintenance de diverses installations techniques des bâtiments - lot 8 : Extincteur, robinet d'incendie armé ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)



**Accord-cadre Prestations de maintenance de
diverses installations techniques des bâtiments
Lot 8 – Extincteur, robinet d'incendie armé**

Marché n° 19165B047

Avenant n° 1

Entre :

La **Ville de Niort**, représentée par son Maire Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2020,

d'une part,

Et :

L'entreprise SIMIE-VIAUD – 310 rue du Puits Japie - ZA du Luc – 79410 ECHIRE, représentée par M..... en qualité de.....,

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

L'entreprise VIAUD, titulaire du lot n° 8 – Extincteurs, robinet d'incendie armé de l'accord-cadre « Prestations de maintenance de diverses installations techniques des bâtiments » a fait l'objet d'une restructuration. Elle a été cédée, le 1^{er} novembre 2019, au groupe SIMIE dont le siège social se situe rue de Belfort 71100 CHALON SUR SAÔNE. L'entreprise VIAUD devient donc un établissement secondaire de l'entreprise SIMIE et porte le numéro Siret 318 458 247 00026.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

L'entreprise SIMIE-VIAUD se substitue à l'entreprise VIAUD dans tous ses droits et obligations pour la réalisation des prestations objet du marché qui démarre au 1^{er} janvier 2020.

ARTICLE 2

Les sommes dues au titulaire seront dorénavant portées au crédit du compte de (RIB en annexe) :

BANQUE (dénomination et adresse):

INTITULE DU COMPTE :
IDENTIFIANT NATIONAL DE COMPTE BANCAIRE - RIB Code banque : Code guichet : Numéro de compte : Clé RIB : Domiciliation :
IBAN (International Bank Account Number) :
Code BIC

ARTICLE 3

Pour l'utilisation du portail CHORUS PORTAIL PRO, le n° SIRET inscrit dans l'entête des factures émises à l'attention du Pouvoir Adjudicateur est le suivant :

.....

Le numéro comprend : les 14 chiffres de l'établissement (9 chiffres identifiant SIREN + 5 chiffres N° Interne de Classement /NIC.)

Fait en un exemplaire original

A , le	A Niort, le
L'entreprise SIMIE-VIAUD	Le pouvoir adjudicateur